



Entre : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après désigné le « **GOUVERNEMENT** »

Et : La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après désignée la « **SGF** »

Et la Région Le Comité régional ACCORD de la région NORD-DU-QUÉBEC, représenté par son président, monsieur Gérald Lemoyne,

ci-après désigné le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

ATTENDU QUE les nouveaux éléments de contexte qui prévalent appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et de ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

ATTENDU QUE la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

ATTENDU QUE la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

ATTENDU QUE le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients, ...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

ATTENDU QUE le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;

ATTENDU QUE la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lequel la région pourra développer une image de marque;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région NORD-du-QUÉBEC, conviennent de ce qui suit :



1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région NORD-DU-QUÉBEC comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région NORD-DU-QUÉBEC le leader du créneau de la COGÉNÉRATION, VALORISATION DES RÉSIDUS FORESTIERS ET PREMIÈRE TRANSFORMATION DU BOIS au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.4 D'établir les créneaux du TOURISME NORDIQUE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET D'AVENTURE de la région NORD-DU-QUÉBEC et de la CONSOLIDATION ET DIVERSIFICATION DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION MINIÈRE EN MILIEU NORDIQUE comme créneaux d'excellence émergents et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à leur développement;
- 1.5 De permettre à la région NORD-DU-QUÉBEC d'explorer la mise en place des créneaux PRODUCTION AGROBIOALIMENTAIRE NORDIQUE et PRODUCTION ET ACCUMULATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE pour lequel les travaux d'évaluation doivent se poursuivre en région afin de déterminer leurs potentiels de développement.

2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1 Le créneau **cogénération, valorisation des résidus forestiers et première transformation du bois**, pour lequel la région NORD-DU-QUÉBEC est reconnue comme leader, se caractérise par des ressources naturelles abondantes, des entreprises de haut calibre et une main-d'œuvre qualifiée.

Le système productif régional est composé de huit activités. Celles du bois d'ingénierie et de production d'énergie à partir de biomasse sont les fleurons du créneau. Les six autres segments du système industriel (la production d'éthanol, les systèmes de construction en bois, les pépinières, les sous-produits de la forêt, l'aménagement forestier de la forêt boréale et la fabrication d'équipement forestier) présentent un potentiel intéressant pour la région.

Le volume de bois récolté dans la région représente 15 % de la production québécoise. De plus, la région se classe au 2^e rang des régions du Québec avec 16 % (83 688 km) du territoire forestier productif. On retrouve sur le territoire jamésien, une usine de pâtes et papiers, vingt scieries, une usine de bois d'ingénierie et deux usines de cogénération (vapeur et électricité). Le milieu forestier dans la région emploie plus de 2 200 personnes. Les principaux avantages de la région dans ce créneau sont : la proximité, la quantité et les caractéristiques particulières de la ressource. Soulignons que malgré le fait qu'il n'y ait aucun centre de R&D et de transfert technologique, la région possède l'une des scieries les plus avancées technologiquement au Canada.

La hausse des prix du bois d'œuvre favorise la mise en marché du bois d'ingénierie. La demande pour ce type de matériaux est en hausse constante tant au Canada qu'aux États-Unis et cela depuis plusieurs années. La production de bois d'ingénierie en Amérique du Nord est en forte croissance; elle est passée de 120 millions de pieds linéaires en 1987 à plus de 866 millions de pieds linéaires en 2000.

Au Canada, on compte 229 systèmes de cogénération, avec une capacité totale de 7.75GWe. En 2001, il y a eu une augmentation de plus de 50 % de la capacité d'énergie produite par la cogénération au Canada, et ce, en comparaison de 1999. La récente adhésion du Canada au protocole de Kyoto devrait accentuer la production d'énergie verte et une consommation accrue d'éthanol. Ces deux nouvelles sources d'énergie seront mises de l'avant pour réduire les gaz à effet de serre (GES) et autres polluants atmosphériques. Les appels d'offres récents d'Hydro-Québec, pour l'achat de bloc d'électricité produit à partir de la biomasse, augurent bien pour ce créneau dans la région.

- 2.2 Le créneau **tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure**, dont la région NORD-DU-QUÉBEC reconnaît le caractère émergent, trouve son caractère distinctif dans la grande diversité culturelle de la région en termes de langue, d'histoire et de mode vie, mais aussi dans ses paysages remarquables.



Cette diversité culturelle se manifeste au sein des 9 villages de la communauté crie, et des 14 villages inuits. Ses paysages se démarquent par l'immensité du territoire, ses vastes étendues d'eau, ses innombrables lacs et rivières, son couvert de neige, ainsi que par la richesse et la diversité de sa flore et de sa faune encore largement inexploitées.

Ce créneau s'appuie actuellement sur trois activités majeures en région, que sont la pêche, la chasse et la motoneige. Entre 1991 et 1997, le nombre de pêcheurs et de chasseurs fréquentant la région est passé de 9000 à plus de 17 700. De ces activités sont nées les filières suivantes; la pourvoirie, la motoneige-quad, le canot-camping et le kayak de rivière qui sont devenues les fleurons de l'industrie touristique de la région du Nord-du-Québec. Les autres filières du créneau (le gros gibier, l'écotourisme, les parcs nordiques, le tourisme d'affaires et le tourisme culturel) sont toutes en voie de développement.

On retrouve sur le territoire de la région Nord-du-Québec, une centaine de pourvoiries, 2 réserves fauniques, 14 entreprises d'aventures, 9 terrains de camping, 38 établissements hôteliers et plusieurs autres entreprises touristiques. Certaines de ces entreprises ont une envergure importante au Québec, telle que la pourvoirie Mirage qui s'est méritée la médaille d'argent dans sa catégorie au Grand Prix du tourisme québécois en 2003. L'industrie de l'hôtellerie et de la restauration emploie près de 1 200 personnes dans la région. Soulignons que la filière pourvoirie emploie à elle seule autour de 600 personnes. Le territoire est accessible en toute saison par le biais de plus de 25 aéroports et par une infrastructure routière bien développée sur le territoire de la Baie-James. Des investissements publics importants sont prévus pour le développement de nouveaux parcs nordiques et de l'écotourisme.

À l'échelle planétaire, l'écotourisme et le tourisme de plein air progressent de 25 à 30 % par année, alors que le tourisme de plage ne croît que de 4 % annuellement. Au Canada, l'industrie du plein air a connu une croissance de 15 % annuellement au cours des cinq dernières années. Le Nord-du-Québec participe à cette croissance. Selon les derniers chiffres disponibles, la région du Nord-du-Québec a connu une importante hausse d'achalandage en 2001 par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 17 % du nombre de chambres occupées quotidiennement, et tout indique que cette croissance s'est poursuivie au cours des dernières années. La région fonde de grands espoirs sur le développement de ce créneau du tourisme nordique.

Trois organisations dédiées au tourisme jouent un rôle important pour le développement de l'industrie touristique régionale : les deux associations touristiques régionales (ATR), des Jamésiens et des Inuits ainsi que la Cree Outfitting and Tourism Association (COTA), l'association dédiée au tourisme de la communauté crie.

Par ailleurs, le Nunavik, de par son positionnement géographique aux conditions extrêmes et ses particularités culturelles est un joueur de premier plan dans le développement d'un marché touristique de prestige dans le Nord-Est canadien. Le Nord-du-Québec a l'ambition de développer cet important segment de l'industrie touristique que sont les croisières nordiques, et le Nunavik est très bien positionné pour y arriver. Les liens historiques et culturels entre les communautés inuites du Québec localisées le long de la baie d'Ungava et du détroit d'Hudson, et celles du Groenland, tissés de par leur proximité géographique, ont permis au Nunavik de développer une relation privilégiée avec le Groenland. Plusieurs produits touristiques pourraient être développés en partenariat avec cette région, et notamment des croisières en partance du Nunavik vers les côtes du Groenland.

2.3 Le créneau **consolidation et diversification de l'exploration et de l'exploitation minière en milieu nordique**, dont la région NORD-DU-QUÉBEC reconnaît le caractère émergent, repose sur un potentiel et une diversité minérale remarquables, une main-d'œuvre qualifiée et un réseau d'acteurs socio-économiques fortement intéressés au développement de l'industrie minière.

Le créneau présente deux avenues de développement prometteuses soit l'utilisation des dépôts glaciaires comme outil d'exploration minière et l'optimisation du forage pour l'exploitation et l'exploration minière.

On retrouve sur le territoire de la région Nord-du-Québec, 5 mines dont 4 sont situées sur le territoire de la Baie-James et une au Nunavik. Le milieu minier emploie dans la région environ 2000 personnes. Étant donné l'immensité du territoire, ce créneau, basé sur des ressources naturelles abondantes et inexploitées, demeure relativement peu exploré. Il présente toutefois des atouts spécifiques qui devraient favoriser sa croissance.

La découverte récente de kimberlite, un indicateur de la présence de diamants, a entraîné une ruée spectaculaire de l'exploration minière sur le territoire. Ceci augure bien pour l'utilisation des dépôts glaciaires comme outil d'exploration minière. Par ailleurs, la hausse récente du prix de l'or est venue raviver l'enthousiasme du milieu minier de la région et permet une certaine consolidation de l'industrie.



Ces indices minéralogiques récemment découverts laissent par exemple entrevoir l'exploitation prochaine du diamant. Le marché mondial du diamant est en croissance et son augmentation a été de plus de 250 % au cours des 15 dernières années. Selon certaines sources, le Canada pourrait produire d'ici quelques années près de 15 % de la valeur mondiale en diamants bruts, essentiellement pour les marchés d'exportation. Le Nord-du Québec est en mesure de prendre une place sur ce marché en croissance.

Le sous-sol de la région recèle aussi l'un des plus importants gisements de vanadium connus au monde.

La région possède présentement 10 usines de traitements de minerai. Ces usines ont la capacité de faire du traitement à forfait. Ces infrastructures sont un atout majeur dans la région car elles peuvent permettre l'ouverture de mines à faible teneur minérale. Le fait que les gisements soient à proximité des réseaux routiers et des lignes de transport d'énergie électrique facilite aussi grandement l'établissement de chantiers miniers ou d'usines de traitement.

La région est le théâtre de 15,8 % (plus de 550 M\$) de la production minière totale québécoise et elle attire plus de 26 % de la valeur totale des investissements en exploration minière de la province. En 2002, l'Institut Fraser a décerné au Québec le 2^e rang mondial pour l'attrait de son climat d'investissement en exploration minière. Or les entreprises minières qui s'établissent dans la région (au nord du 50^{ième} parallèle) bénéficient d'un remboursement pour les frais d'exploration minière de 3,75 % de plus que les autres régions du Québec. L'attrait du climat d'investissement pour l'exploration est donc un autre atout majeur du Nord-du-Québec.

- 2.4 Le créneau **production agrobioalimentaire nordique** qui, pour la région NORD-DU-QUÉBEC constitue un secteur en évaluation, se fonde sur un potentiel intéressant pour la culture et la cueillette biologique de fruits, ainsi que la mise en marché de poissons et de viande sauvage.

Ce créneau se compose de six filières potentielles, mais une seule est actuellement bien active, soit celle de l'agriculture biologique. L'aquaculture et les petits fruits sauvages présentent aussi un potentiel de développement intéressant. À plus long terme, trois autres filières (l'agriculture souterraine dans les mines, la mise en marché de gibier et poissons sauvages et la cueillette de champignons) pourraient contribuer au développement du créneau.

On retrouve sur le territoire de la région trois entreprises d'agriculture biologique, une coopérative de mise en marché de bleuets sauvages certifiés bio, une culture de pommes de terre à Chapais, un projet expérimental de pisciculture d'alevin d'omble chevalier (artic charr) à Kuujuaq, et un projet de pisciculture à Radisson.

Ce créneau est basé sur les caractéristiques particulières des ressources naturelles du Nord-du-Québec qui permettent à la région de se démarquer des autres régions agraires du Québec: l'eau, abondante et pure, le sol, de qualité biologique, la faune et la flore (dont les algues marines) qui se distinguent par leurs quantités et leurs qualités.

- 2.5 Le créneau **production et accumulation d'énergie renouvelable**, qui pour la région NORD-DU-QUÉBEC constitue un secteur en évaluation, se fonde sur la disponibilité de ressources naturelles abondantes et sur la présence d'une entreprise phare qui a le potentiel de jouer le rôle de leader dans le développement du créneau, soit Hydro-Québec.

Ce créneau se compose de trois filières : la production hydro-électrique, la production de batteries (via le vanadium) ainsi que la production de mini-centrales éoliennes et hydrauliques.

La région du Nord-du-Québec, par l'entremise d'Hydro-Québec, produit plus de 50 % de toute l'énergie électrique de la province. L'entreprise emploie presque 900 personnes mais seulement un faible pourcentage réside dans la région. La mise en chantier actuelle de la nouvelle centrale hydro-électrique Eastmain viendra renforcer la position de la région à cet égard. Par ailleurs, le Nord-du-Québec possède la plupart des sites de fort potentiel pour l'exploitation de futures centrales hydro-électriques.

Le potentiel éolien du Nord-du-Québec est prometteur. Sans même disposer de données sur les territoires situés au nord du 53^{ème} parallèle, la firme Hélimax estime à 2424 MW le potentiel éolien situé à moins de 25 km des lignes de transport, et à près de 121 000 MW ce même potentiel si on ne tient pas compte de cette contrainte.

Pour ce qui est du segment « Accumulation de l'énergie », la région possède l'un des plus importants gisements de vanadium connus au monde. Après avoir subi une série de transformations, ce métal peut entrer dans la fabrication de batteries haute-performance. Or, une



compagnie projette présentement d'exploiter le vanadium du Nord-du-Québec et de le raffiner sur place

Le créneau de l'énergie dans la région se traduit par des investissements de plusieurs milliards de dollars, des chantiers de construction gigantesques, la construction de routes, l'érection de lignes de transmission de grande puissance et une reconnaissance nationale et internationale du savoir-faire québécois en matière construction de barrages et d'exploitation de centrales de production hydro-électrique.

3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région NORD-DU-QUÉBEC;
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement;
- 3.3 La région NORD-DU-QUÉBEC pourra à son tour contribuer au développement de créneaux d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la **création d'emploi** ou de l'**emploi total**, de la **croissance des exportations** et de la **création d'entreprises**, le Comité régional ACCORD de la région NORD-DU-QUÉBEC positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le plan d'action qui fera l'objet de l'entente de mise en oeuvre ACCORD.

5. LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail menant à la signature d'une entente de mise en oeuvre ACCORD se réalisera selon l'échéancier suivant :

Formation et convocation de comités de créneau pour chacun des créneaux retenus	⇒	Octobre 2004
Réalisation des études de tendance, opportunités et d'étalonnage (benchmarking) international	⇒	Novembre 2004
Élaboration de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et confection de plans d'action détaillés	⇒	Mars 2005
Identification de projets d'investissements concrets en lien avec les créneaux	⇒	Avril 2005
Signature des ententes de mise en oeuvre ACCORD	⇒	Juin 2005

6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.



6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Le SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon concurrentielle les créneaux d'excellence retenus.

6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région NORD-du-QUÉBEC;
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région NORD-DU-QUÉBEC en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;
- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du Comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENT, la SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région NORD-DU-QUÉBEC s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région NORD-DU-QUÉBEC. Le soutien-conseil est assuré par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée «Loi sur l'accès») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du Comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.

7. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;



- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente de mise en œuvre ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

8. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

8.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.

8.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.

8.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le GOUVERNEMENT : À l'attention de madame Manon Cyr
Ministère du Développement économique et régional
et de la Recherche
Direction régionale NORD-DU-QUÉBEC
511, Route 167
C.P. 70
Chibougamau (Québec) G8P 2K5

**Pour le COMITÉ RÉGIONAL
ACCORD :** À l'attention de monsieur Gérald Lemoyne
Président du Comité régional ACCORD
Ville de Lebel-sur-Quévillon
500, Place Quévillon
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Pour la SGF : À l'attention de monsieur Richard Fredette
Vice-président
Planification et développement en région
Société générale de financement du Québec
600, de la Gauchetière Ouest - bureau 1700
Montréal (Québec) H3B 4L8

8.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

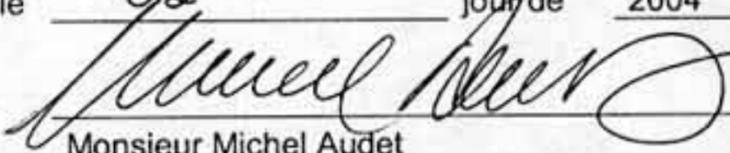
D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.

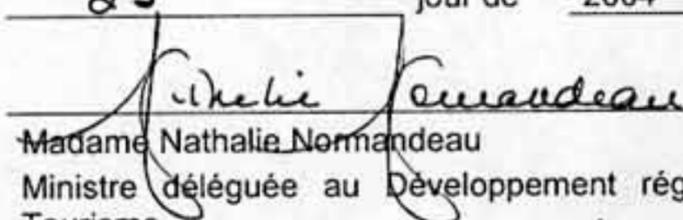


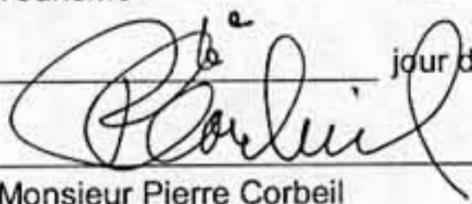
SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

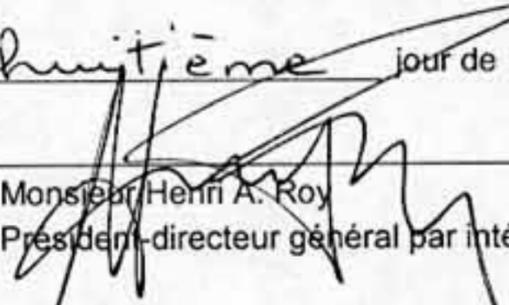
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Signé à Québec le 22^e jour de septembre 2004

Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche

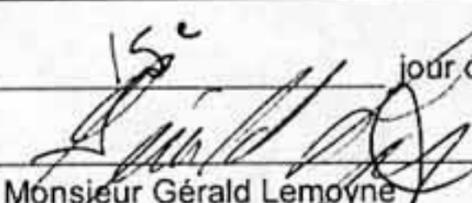
Signé à Québec le 25^e jour de août 2004

Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme

Signé à Québec le 16^e jour de octobre 2004

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre responsable de la région NORD-DU-QUÉBEC

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Signé à Montréal le huitième jour de octobre 2004

Monsieur Henri A. Roy
Président-directeur général par intérim

LE COMITÉ RÉGIONAL ACCORD DE LA RÉGION

Signé à Québec le 15^e jour de octobre 2004

Monsieur Gérald Lemoine
Président